

Brèves économiques d'Afrique Australe

Faits saillants – Semaine du 19 au 25 août 2017

- Afrique du Sud: ratification du projet de loi dit « twin peaks » par le Président Zuma (Autorités)
- Afrique du Sud : augmentation inquiétante de la pauvreté entre 2011 et 2015 (Autorités)
- Mozambique : stagnation de la croissance au 2^{ème} trimestre à 3 % en g.a (Autorités)
- Namibie : forte révision à la hausse de l'estimation de la croissance à 1,1 % en 2016 (Autorités)

Région

Evolution nominale des taux de change contre l'USD :

	Taux de change Pour 1 USD le 25 août	Evolution des taux de change contre l'USD (%)			
		Sur 1 semaine	Sur 1 mois	Sur 1 an	Depuis le 1 ^{er} janvier
Afrique du Sud	13,2 ZAR	+0,5	-1,0	+7,7	+4,5
Angola	165,9 AOA	+0,0	-0,0	-0,0	-0,0
Botswana	10,2 BWP	+0,3	-0,2	+4,2	+5,2
Mozambique	61,4 MZN	-0,1	-0,7	+19,2	+16,9
Zambie	9 ZMW	+0,1	-1,8	+10,8	+10,8

(+) : appréciation

Source : Banques centrales nationales

Afrique du Sud

Augmentation inquiétante de la pauvreté entre 2011 et 2015 : entre 25 % et 55 % de la population sud-africaine considérée comme pauvre (Autorités)

Selon la dernière enquête de l'Office national des statistiques, la pauvreté a augmenté entre 2011 et 2015. Selon le critère retenu, entre 25 % et 55 % de la population sud-africaine serait considérée comme pauvre, avec d'importantes disparités en fonction notamment de l'origine ethnique. Si la tendance reste néanmoins baissière entre 2006 et de 2015, l'adversité de la conjoncture économique laisse à penser que les indicateurs de pauvreté vont difficilement pouvoir s'améliorer à moyen terme. Dans ce contexte, l'atteinte des objectifs fixés dans le *National Development Plan* (réduction de la pauvreté à 0 % à l'horizon 2030) semble difficile. Si la pauvreté a augmenté sur la période récente, d'importants progrès sociaux ont néanmoins été réalisés, notamment s'agissant de l'accès à l'électricité (de 84,7 % de la population en 2011 à 90,3 % en 2016) et à l'eau courante (de 73,4 % à 83,5 %).

% population	Seuil mensuel actuel par pers	2006	2009	2011	2015
Seuil alimentaire de pauvreté	531 ZAR	28,4	33,5	21,4	25,2
Limite basse du seuil de pauvreté	758 ZAR	51,0	47,6	36,4	40,0
Limite hausse du seuil de pauvreté	1 138 ZAR	66,6	62,1	53,2	55,5

Ratification du projet de loi dit « twin peaks » par le Président Zuma (Autorités)

Le 21 août, le Président Zuma a signé le projet de loi dit « twin peaks » (*Financial Sector Regulation Act*), rejoignant ainsi le système adopté par le Royaume-Uni, les Pays-Bas et l'Australie. La loi vise à maintenir la supervision au niveau des standards internationaux en donnant un rôle de supervision accru à la fois à la Banque centrale et à l'Autorité des marchés financiers (*Financial Services Board*) en créant deux entités distinctes, la *Financial Sector Conduct Authority* et la *Prudential Authority*. La Banque centrale prendrait en charge la stabilité financière et la supervision prudentielle des banques, des assureurs, des conglomérats financiers et de quelques infrastructures de marché, tandis que le *Financial Services Board* deviendrait la *Market Conduct Authority*, destinée à garantir la protection des consommateurs et la bonne application de la supervision financière.

Poursuite du mouvement de désinflation à +4,6 % en g.a en juillet (Autorités)

En juillet, le taux d'inflation s'est élevé à +4,6 % en g.a (un point bas depuis septembre 2015) après +5,1 % en juin portant la hausse moyenne des prix à +5,6 % sur les 7 premiers mois de l'année (+6,4 % en moyenne en 2016). Pour le 4^{ème} mois consécutif, l'inflation se situe en-deçà de la limite haute de la cible visée par la Banque centrale (3-6 %) après avoir été en dehors pendant 7 mois de suite. En rythme mensuel, les prix ont crû de +0,3 % en juillet après +0,2 % en juin. La poursuite du mouvement de désinflation appuie la décision de la Banque centrale de juillet dernier d'abaisser le taux directeur (-25 pdb à 6,75 %) et ouvre possiblement la voie à un nouvel assouplissement monétaire d'ici la fin de l'année.

Stabilisation de l'indice composite de la Banque centrale à 95,7 points en juin (SARB)

En juin, l'indice composite de la Banque centrale (« *leading indicator* » - apportant une indication de la situation économique à 6-9 mois) s'est stabilisé à 95,7 points (95,8 points en mai), portant la moyenne de l'indice à 96,7 points sur les 6 premiers mois de l'année (base 100 en 2010). En glissement annuel, il s'inscrit en hausse de +2,9 %.

Botswana

Maintien du taux directeur à 5,5 % (Banque centrale)

Le 22 août, la Banque centrale a maintenu le taux directeur à 5,5 %. Elle justifie sa décision par les perspectives favorables d'inflation. Cette dernière resterait, à moyen terme, faible et proche de la cible basse de la fourchette de 3-6 % suivie par l'institution monétaire grâce à la modération de la demande intérieure et à la limitation de l'inflation importée.

Mozambique

Stagnation de la croissance au 2^{ème} trimestre à 3 % (Autorités)

Après un léger rebond de la croissance au T1 (2,9 % en g.a, après 1,1% au T4 2016), la progression du PIB a stagné à 3 % au T2. Comme au T1, l'activité a été presque entièrement tirée par le secteur primaire (+9,5 %), en particulier par les industries extractives (+59,4 % après +41,6 % au T1 ; dominées par la production de charbon de VALE, les investissements dans le graphite et les sables lourds) et la pêche (+15,7 % après -8,2 % au T1). Si le secteur tertiaire a enregistré une croissance positive (+3,1 %) liée aux bonnes performances dans le transport (+5,9%), le secteur secondaire s'est quant à lui fortement contracté (-9,9 %) en raison du net repli des activités dans la construction (-8,6 %), dans l'eau, l'électricité et le gaz (-12,9 %) et dans les industries de transformation (-9,3 %). De 3,8 % en 2016, la croissance économique pourrait rebondir à 4,7 % cette année selon le FMI mais cette estimation doit être considérée avec prudence car de nombreuses incertitudes demeurent : la forte augmentation de la dette interne et la crise de confiance avec des bailleurs internationaux sont susceptibles de ramener la performance économiques du pays à un niveau inférieur.

Création d'un fonds souverain financé par l'exploitation des ressources naturelles (Autorités)

Le ministre de l'Economie et des Finances a annoncé la création prochaine d'un fonds souverain financé exclusivement avec les recettes budgétaires issues de l'exploitation des ressources naturelles. Le financement initial de ce fonds (350 M USD) serait issu de l'impôt sur les plus-values que paiera le groupe italien *ENI* dans le cadre de la cession d'une partie de ses actifs au groupe américain *ExxonMobil*, intervenue au premier trimestre de cette année. Le fonds pourrait être géré par une institution autonome, probablement la Banque nationale d'investissement (laquelle est un partenariat le Portugal à travers la Caisse générale des dépôts et le Mozambique via le Trésor mozambicain). A noter que la création d'un fonds était l'une des recommandations du FMI.

Bourse du Mozambique : une nouvelle entreprise cotée

Zero Investments, une société de gestion et d'investissements créée en 2012, devient la première PME à faire son entrée à la Bourse du Mozambique qui compte actuellement 6 entreprises. L'objectif des autorités est d'atteindre 8 entreprises cotées d'ici la fin de l'année et 12 fin 2019.

Révision de la convention de non double imposition entre le Mozambique et l'Afrique du Sud

L'Autorité fiscale mozambicaine (*Autoridade Tributária*) et sa contrepartie sud-africaine mènent actuellement un processus de révision de l'Accord de non double imposition entre les deux pays. Le Mozambique a au total signé neuf conventions fiscales avec le Portugal, l'Ile Maurice, les EAU, l'Afrique du Sud, l'Italie, le Botswana, le Vietnam, l'Inde et Macau.

Namibie

Forte révision à la hausse de l'estimation de la croissance à 1,1 % en 2016 (Autorités)

Les autorités ont fortement révisé à la hausse l'estimation de la croissance pour 2016, de 0,2 % annoncé en mars à 1,1 % désormais. En dépit de cette révision, il s'agit d'un point bas depuis 2009 et l'amplitude du ralentissement de l'activité par rapport à 2015 (6 %) reste significative. L'activité a pâti de la contraction du secteur secondaire (-7,8 % l'an passé contre +7,2 % en 2015) et de la baisse de la croissance du secteur tertiaire (+3,9 % l'an passé contre +7,6 % en 2015). A l'inverse, l'activité a profité de la moindre contraction du secteur primaire (-2 % en g.a après -5,2 % en 2015). Selon la Banque centrale, la croissance s'élèverait à 2,1 % cette année (rebond des secteurs agricole et minier) et 3,8 % en 2018. L'institution monétaire pointe néanmoins différents risques pouvant peser négativement sur l'activité future (dynamisme des économies partenaires, prix des matières premières, conditions climatiques).

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Economique pour l'Afrique Australe.

Clause de non-responsabilité

Le Service Economique Régional de Pretoria s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication. Ce document a été élaboré sous la responsabilité de la direction générale du Trésor et ne reflète pas nécessairement la position du ministère de l'Economie et des Finances.



Auteur : Service Economique Régional de Pretoria

Adresse : Ambassade de France en Afrique du Sud

Rédigées par : Paul Raso

Revues par : Pascal Carrere